

### MOYENS D'ACTIVER L'ŒUVRE.

Les curés, les directeurs des collèges, les directrices des couvents, les précédents et les présidentes des confréries, des sociétés religieuses, nationales de bienfaisance, nommeront des zélateurs et des zélatrices. Ces zélateurs et, ses zélatrices formeront un Cercle. Ils seront chefs de dizaine, de vingtaine et même de centaine. Ils se réuniront sous la présidence du curé, ou directeur, ou chapelain, qui recevra les contributions pour les remettre à un trésorier qui sera toujours un prêtre de l'Evêché et désigné par l'Evêque.

Pendant l'année, les missionnaires pourront faire des causeries sur la colonisation de leur localité, des citoyens distingués, des entretiens sur des sujets qui s'y rattachent, et ceux qui auront la complaisance d'y assister paieront chaque fois cinq centins au profit de l'œuvre. Toute question politique ou allusion à la politique en sera bannie.

### OBSERVATIONS GENERALES.

Pour mettre cette société au-dessus des passions mesquines des partis politiques, l'Evêque de Montréal sera le président *ex officio* de cette association. Il sera l'âme dirigeante de cette société, et rien ne sera fait sans son approbation, et tous nous nous rangerons autour de lui comme un seul homme, pour pousser notre pays dans la voie du progrès et de la prospérité. Chacun aura sa part dans ce grand mouvement colonisateur, et l'honneur rejaillira également sur tous les membres de la société.

Etant enfants du même Dieu, sujets du même empire, ayant les mêmes obligations à remplir par intérêt et par conscience envers la souveraineté temporelle, nous recevrons avec plaisir les colons protestants qui viendront se fixer dans nos nouveaux cantons : nous partagerons avec eux notre joie, notre bonheur et notre prospérité qui seront cimentés par la charité et l'amour de la patrie. Nous nous rappellerons ces mots de Bossuet qui regardent tous les citoyens d'un même royaume. "La société humaine, dit-il, demande " que l'on aime la terre où l'on habite ensemble : on la regarde comme une " mère et une nourrice commune, on s'y attache et cela unit. C'est ce que " les Latins appellent *caritas patrisoli*, l'amour de la patrie et ils le regardent " comme un lien entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent liés " par quelque chose de fort lorsqu'ils songent que la même terre qui les a por- " tés et nourris étant vivants, les recevra dans son sein quand ils seront morts."

On pourrait demander au gouvernement de faire revivre l'acte des sociétés de colonisation en allouant les \$600 de chaque comté du diocèse destinées à cette fin et au *pro rata* de la souscription diocésaine. Cet argent du gouvernement ne serait employé que pour ouvrir des routes, construire des ponts et le Conseil d'Administration serait obligé d'en rendre compte à l'administration du pays.

Il semble que la colonisation de la vallée d'Ottawa appartient d'une manière spéciale au diocèse de Montréal, celle du St. Maurice aux Trois-Rivières, celle du lac St. Jean à l'archidiocèse, celle des cantons de l'Est et de la Beauce à St. Hyacinthe et à Lévis, celle de la Gaspésie à Rimouski.

Le tout humblement soumis à l'approbation de l'Evêque de Montréal.  
St. Jérôme 12 Fév. 1879. A. LABELLE, Ptre.

Le souverain Pontife a approuvé la Société de Colonisation du diocèse de Montréal et l'a enrichie d'indulgences plénières et partielles. Indulgences plénières le jour de l'Epiphanie, de St. Isidore, 15 Mai, et de la Visitation, 3 Juillet. Indulgence de 200 jours à chaque assemblée du Bureau.